

Migros augmente sa masse salariale de 2,5% maximum et compense ainsi l'inflation

Dans le cadre d'un dialogue constructif, Migros a convenu avec ses partenaires sociaux d'augmenter sa masse salariale de 2,5% maximum en 2024. Ainsi, malgré la situation économique difficile, les collaborateurs et les collaboratrices de Migros bénéficient d'une compensation de l'inflation. En outre, les entreprises Migros soumises à la CCNT ont adapté leurs salaires minimaux et de référence de manière échelonnée ou sont en train de le faire, comme cela avait déjà été convenu lors des négociations de l'an passé.

Migros a décidé d'une augmentation de sa masse salariale 2024 comprise entre 2,1% et 2,5%. En outre, les entreprises qui accordent une augmentation inférieure à 2,2% versent à leurs collaborateurs et à leurs collaboratrices une allocation unique compensatoire supplémentaire. Dans le cadre de cette fourchette salariale, les augmentations de salaire dans les différentes entreprises soumises à la CCNT seront négociées d'ici à fin octobre 2023 avec les commissions du personnel locales (CoPe).

Grâce au résultat enregistré cette année, Migros souhaite compenser l'inflation pour son personnel malgré le ralentissement de la conjoncture suisse. En outre, les entreprises Migros soumises à la CCNT ont ajusté leurs salaires minimaux et leurs salaires de référence de manière échelonnée ou sont déjà en train de mettre en œuvre les changements sur la base des négociations qui se sont tenues l'année dernière.

Les partenaires sociaux internes et externes, la commission nationale du groupe Migros (CoNa), la Société suisse des employés de commerce et l'Association suisse du personnel de la boucherie se déclarent satisfaits de l'issue des négociations qui a permis de compenser l'inflation en 2023.

Promotion de la conciliation de l'activité professionnelle et de la vie de famille

Migros favorise l'octroi d'un congé parental flexible, au choix également au parent qui ne travaille pas chez Migros. La conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée est encouragée depuis toujours par différents modèles de travail et de congés. En outre, les collaboratrices et collaborateurs de Migros bénéficient de conditions attrayantes pour les employés. Les familles à revenus modeste perçoivent des allocations familiales surobligatoires depuis le 1^{er} janvier 2023.

Conditions préférentielles pour les collaborateurs

Les collaborateurs et les collaboratrices de Migros assujettis à la CCNT bénéficient de cotisations de prévoyance généreuses qui sont à la charge de l'employeur aux deux tiers. Ils profitent en outre de [prestations supplémentaires](#) complètes telles que des offres spéciales réservées au personnel, des primes de fidélité et des points Cumulus supplémentaires.

Un salaire juste garanti

Chez Migros, c'est la règle d'or: «Un salaire égal pour un travail de valeur égale». Pour le label «We Pay Fair», les entreprises Migros effectuent les analyses de l'égalité salariale en collaboration avec le Centre de compétence pour la diversité et l'inclusion (CCDI) de l'Université de Saint-Gall.

Plus d'informations:

Service média de la FCM, téléphone 058 570 38 38, media@mgb.ch

Société suisse des employés de commerce

La Société suisse des employés de commerce est le centre de compétences en matière de travail et de formation dans le domaine du commerce et de la gestion d'entreprise ainsi que dans le commerce de détail. Elle soutient et renseigne ses membres et ses client-e-s pour toutes les questions qui touchent à leur carrière. La Société des employés de commerce représente également les intérêts des employé-e-s issus du secteur bancaire et des assurances, du commerce de détail, de l'artisanat, de l'industrie, du trafic aérien et de la location de services dans le cadre d'environ 40 conventions collectives de travail et s'engage pour renforcer leur employabilité. Avec ses centres de formation et ses écoles (écoles professionnelles commerciales de base et de formation continue, la Haute école d'économie de Zurich (HWZ), l'Institut suisse d'économie d'entreprise (SIB), elle est en mesure d'offrir à ses membres et client-e-s des formations orientées vers la pratique. En tant que responsable ou co-responsable de différents examens menant au brevet ou au diplôme fédéral, elle participe activement au développement du système de formation suisse. En 2023, la Société suisse des employés de commerce célèbre son 150e anniversaire. En savoir plus sur secsuisse.ch.

Communication

Société suisse des employés de commerce
+41 44 283 45 13 • kommunikation@kfmv.ch

L'ASPB Association suisse du personnel de la boucherie

Sous le nom « Association suisse du personnel de la boucherie » existe depuis 1898 une des associations professionnelles à la plus longue tradition de Suisse, et en même temps résolument tournée vers l'avenir. L'ASPB représente les professionnels et les collaborateurs qui apportent avec fierté leurs connaissances et leurs capacités à tous les niveaux de la filière suisse de la viande. Par ailleurs elle défend aussi les intérêts des collaborateurs et collaboratrices du secteur suisse des activités «convenience». L'ASPB vise le regroupement de tous les collaborateurs et collaboratrices actifs dans le secteur de la viande et des produits convenience. L'ASPB se fixe comme objectif de promouvoir et d'améliorer constamment les conditions de travail, et par là le perfectionnement professionnel, des collaborateurs du secteur de la viande et de celui des produits convenience. Pour cela les membres de l'ASPB obtiennent aussi un soutien financier.

Contact

L'ASPB Association suisse du personnel de la boucherie
+44 311 64 06 | mpv@mpv.ch